



LAISSONS LES GILETS JAUNES À NOS VOISINS

AGEFI - 06.12.2018

ALORS QUE L'ANNÉE 2017 MARQUAIT LES HUITANTE ANS DE CE PARTICULARISME HELVÉTIQUE QU'EST LA PAIX DU TRAVAIL, ON SENT AUJOURD'HUI UNE TENDANCE À LA BANALISATION DE LA GRÈVE EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTE.

Quand on observe la France et ses perpétuels conflits sociaux, on se dit qu'on a décidément bien de la chance de vivre en Suisse; la Suisse qui connaît la prospérité, où la culture du «dialogue» et du consensus sont encore la règle, et où le peuple peut se faire entendre sans recourir à la violence, grâce à un système institutionnel unique au monde. En résumé, «y en n'a point comme nous».

Tout le monde ne partage cependant pas ce point de vue. Certaines mouvances syndicales jugent au contraire les négociations dans le calme d'un profond ennui et rêvent plus ou moins ouvertement de multiplier les actions musclées et les authentiques combats.

Cela fait plusieurs années déjà qu'on dénonce la tendance à entamer des grèves avant que tous les moyens de conciliation aient été épuisés, ce qui est illicite. Alors que les huitante ans de la paix du travail ont passé presque inaperçus en 2017, les nombreuses commémorations des cent ans de la grève générale de 1918 ont quant à elles essentiellement été l'occasion pour la gauche de faire l'apologie du coup de force. Et aujourd'hui, certains syndicats font usage de cet «outil» non plus seulement pour faire pression sur les employeurs, mais également sur les autorités.

Ainsi, dans le canton de Vaud, emmenés par les syndicats SSP et Avenir social, les éducateurs ont tout récemment fait la grève pour protester contre le nouveau cadre de référence pour l'accueil de jour parascolaire, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain. A côté de cela, on apprenait il y a peu par la presse que l'Union syndicale suisse prépare «fiévreusement» une grève des femmes pour le 14 juin 2019, jugeant le projet de modification de la loi fédérale sur l'égalité (relatif au contrôle de l'égalité salariale entre hommes et femmes) «horriblement minimaliste».

Or en Suisse, de jurisprudence constante et sans la moindre ambiguïté, les grèves politiques sont interdites.

Cela tient au fait que, grâce à la démocratie semi-directe, les citoyens disposent d'outils institutionnels suffisants pour influencer la législation.

Ceux qui cultivent le goût du conflit n'ont qu'à traverser la frontière. Ils pourront ainsi ressentir les frissons des «gilets jaunes» et connaître les joies de l'existence dans un pays où les crises se succèdent.

Mais ceux qui apprécient le confort exceptionnel dont on bénéficie en Suisse doivent se décider à prendre conscience de ce qu'il est en grande partie dû à un système institutionnel aussi fin que complexe, dont le partenariat social et son corollaire, la paix du travail, font partie intégrante.

On doit donc dénoncer avec force la tendance des syndicats à vouloir imiter leurs «grands-frères» de l'Hexagone, en menant des combats illicites au détriment du climat social pourtant enviable que l'on connaît. La grève n'est pas un jeu et ne doit en aucun cas être banalisée.